

26 ou 28 OCTOBRE 1953 .-

53 103914

THOARD ;-(04)

Heure : 16 H.

ooooo

TÉMOINS : M. et Mme Louis GIBOT° M. GIBOT était gendarme lors de l'observation.

Actuellement âgé de 61 ans (1976) retraité de la Gendarmerie, demeure villa l'AMONITE - 04420 LE BRUSQUET.

LES FAITS : " Je me trouvais dit M. GIBOT, sur le perron en haut des escaliers conduisant aux bureaux de la Brigade de THORRD (voir Michelin n° 81). Il faisait très clair, le ciel était dégagé. A l'OUEST je distinguai la lune à peu près pleine. Mon épouse lavait du linge au lavoir situé en bas dans l'angle de la cour. Tout à coup mon regard s'est porté vers l'OUEST et j'ai vu apparaître deux OVNI, venant de la direction de MAMLEMOISSON et se dirigeant vers MALIGAI, en suivant approximativement la vallée de la Bléone - Durance. Ces engins rigoureusement identiques avaient la forme d'une assiette à soupe creuse renversée, du modèle utilisé anciennement à la campagne. Ils étaient de couleur uniformément blanche, sans scintillement et se déplaçaient sans émettre ni bruit, ni fumée, ils ne semblaient pas tourner sur eux-mêmes.

Le fond du champ de vue était constitué par une colline d'environ 1000 m d'altitude. Les engins sont passés au-dessus de la crête ce qui ne me permet pas de situer la distance. De mon point d'observation, situé à une altitude de 750 m, je les voyais à peu près de la taille d'une assiette décrite ci-dessus. Je me suis précipité dans la caserne pour prendre des jumelles, à mon retour, quelques secondes après ils avaient disparu en direction de MALIGAI, cette direc-

tion m'étant masquée par l'angle du bâtiment de la gendarmerie puis par une maison voisine.

A ma connaissance aucune autre personne de la localité n'a remarqué le passage de ces engins dans le secteur."

Mme GIBOT, née BORSOTTO déclare : " Je ne puis que confirmer , en tous points, la déclaration faite par mon mari, à savoir notamment que j'ai bien vu, à la date indiquée, les deux OVNI, venant de la direction de MALLEMOISSON et se dirigeant vers MALIGAI en suivant la vallée Bléone - Duranc. Ils se déplaçaient à grande vitesse, sans aucun bruit, ni émission de fumée. DUREE DE L'OBSERVATION : 2 minutes."

"ENQUETE DE M. SERINI. MARSEILLE (30 Janvier 1976.)

envoi de M. VEILLITH.